



# Histoire et Mémoire migratoires : les femmes dans le cadre des accords économiques

Constance de Gourcy

► **To cite this version:**

Constance de Gourcy. Histoire et Mémoire migratoires : les femmes dans le cadre des accords économiques. Des femmes sur les routes. Voyages au féminin entre Afrique et Méditerranée: expériences et compétences, Le Fennec Karthala, pp.29-43, 2009. halshs-00606263

**HAL Id: halshs-00606263**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00606263>**

Submitted on 5 Jul 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Histoire et Mémoire migratoires :  
les femmes dans le cadre des accords économiques.

*Résumé* : La signature d'accords économiques entre des pays européens cherchant à reconstruire leurs parcs de logements ainsi qu'à développer leurs industries après la Deuxième Guerre mondiale et les pays du Sud s'est accompagnée d'un important transfert de main d'œuvre. Si cette main d'œuvre est essentiellement masculine, il existe néanmoins quelques témoignages de femmes venues, dans le cadre de ces accords, seules ou accompagnées de jeunes enfants. Comprendre ce phénomène discret mais significatif suppose de s'affranchir de la dimension économique comme seul ressort explicatif. En ce sens, ces accords économiques apparaissent comme un moyen plutôt qu'une fin, une opportunité à saisir dès lors qu'un événement biographique vient infléchir le cours d'une existence. Ce nouvel état de femme qui trouve dans la migration les conditions d'une indépendance interroge de fait la question du changement social dans les sociétés d'origine.

Depuis une vingtaine d'années, s'opère un travail de réhabilitation de la place de la femme dans les migrations, une sortie de l'invisibilité de celles qui représentaient déjà en 1960 47% des migrants contre 49% en 2000 (Zlotnik, 2003). Le domaine économique constitue une des principales sphères de prise en considération de la femme en tant qu'actrice des migrations. Pourtant, en dépit des analyses menées, quelques zones d'ombre subsistent : les représentations concernant les accords économiques conclus entre pays du Nord et pays du Sud restent en effet largement tributaires d'une conception masculine de la figure du travailleur immigré.

La prééminence de cette figure masculine s'explique aisément au regard des données dont nous disposons et des raisons – principalement économiques – pour lesquelles ces migrations étaient accomplies. Mais, dans le cas des femmes, la question semble se poser autrement. Peu nombreuses à quitter leurs pays, il n'en reste pas moins que certaines sont parties dans le cadre des accords économiques. Migrant le plus souvent seules ou accompagnées de jeunes enfants, elles se sont ainsi placées à la marge de leur société d'origine ; leur faible nombre a contribué à les rendre peu visibles dans leurs pays d'accueil. Les pages qui suivent tenteront donc de comprendre les raisons de cette "présence absente" en questionnant le mobile économique comme ressort explicatif. Les témoignages, même rares, de la migration féminine obligent en effet à relativiser le poids de ce déterminant et incitent à considérer que d'autres mécanismes sont à l'œuvre dans ce type de migration<sup>1</sup>.

À partir d'enquêtes de terrain menées en France et Belgique<sup>2</sup> nous tenterons de comprendre les ressorts de cette migration lorsqu'elle se conjugue au féminin. Une analyse des catégories

---

<sup>1</sup> Cet article poursuit une réflexion engagée sur les conditions de travail vécues par les femmes dans le pays d'accueil (De Gourcy, à paraître).

<sup>2</sup> Les politiques migratoires de ces pays présentent un certain nombre de points communs : sélection des flux migratoires et fermeture de leur marché de travail en 1974. En Belgique, sont ainsi venus dans le cadre de ces accords des Italiens, Grecs, Espagnols, Marocains, Turcs, Tunisiens, Algériens, Yougoslaves ; En France, des Italiens, Espagnols, Yougoslaves, Marocains, Tunisiens, Portugais.

de perception de l'acteur migrant, permettra de considérer les conditions favorisant cette approche essentiellement masculine de la migration ainsi que les enjeux sociaux résultant de la "présence absente" des femmes dans ce type de migration.

### *Migrer dans le cadre des accords économiques : une affaire d'hommes ?*

La signature d'accords économiques entre des pays européens cherchant à reconstruire leurs parcs de logements ainsi qu'à développer leurs industries après la Deuxième Guerre mondiale et les pays du Sud confrontés à une main-d'œuvre largement inemployée s'est accompagnée d'un important transfert de main d'œuvre<sup>3</sup>. Cette main d'œuvre, essentiellement masculine, est perçue par les pays employeurs comme temporaire, destinée à pallier la pénurie d'ouvriers nationaux et à accomplir les tâches les moins qualifiées. Les formes de connaissance insistent donc sur l'aspect provisoire de ce type de migration, sur l'employabilité et les conditions sanitaires de cette population de travailleurs, sur les tensions et rivalités qu'entraîne la proximité, dans un même lieu de travail, d'ouvriers porteurs de nationalités différentes. Par ailleurs, une catégorisation des étrangers est également établie en fonction des nationalités d'origine. L'aspect gestionnaire prédomine donc dans le regard porté sur ces questions et masque les aspects sociaux de la migration.

Parallèlement, les écrits portant sur les femmes sont peu nombreux. L'accompagnement familial et les conditions de logement<sup>4</sup> sont les principaux domaines dans lesquels elles sont mentionnées. Il existe cependant quelques portraits de femmes travaillant à la chaîne de montage de l'usine Citroën (Linhart, 1978). Ces écrits éclairent les conditions de travail auxquelles elles sont soumises. L'émigration italienne, très documentée, livre également des indications sur les activités économiques pratiquées par les Italiennes installées à Marseille : « Quand aux femmes, si par tradition elles ne travaillent pas, on en trouve cependant en assez grand nombre dans les raffineries ; d'autres souvent comme domestiques et beaucoup comme nourrices » (Dottori, 1988). Les témoignages existent donc même s'ils sont peu nombreux.

On peut se demander à quoi tient le manque de données concernant ce type de migration dès lors qu'il est mis en œuvre par les femmes. Une des explications concernant leur quasi-absence relève certainement de la nature même du travail demandé : activités manuelles, emplois dans les secteurs industriels, agricoles ou miniers, ces tâches requièrent d'indispensables qualités physiques, qualités d'autant plus nécessaires que les travailleurs immigrés sont affectés aux tâches les moins qualifiées<sup>5</sup>. Ce travail, par sa pénibilité même, est alors référé à un type – le travailleur immigré (Sayad, 1999) – perçu comme le plus à même d'exercer ces activités.

---

<sup>3</sup> En 1974, lorsque l'immigration sera stoppée, la France comptera 3,5 millions d'étrangers dont 750 000 Portugais et presque autant d'Algériens, 500 000 Espagnols, 460 000 Italiens et 260 000 Marocains (Weil, 2004). Entre 1961 et 1977, 100.000 Maghrébins dont 85 % de Marocains viendront s'établir en Belgique (Manço, 2003).

<sup>4</sup> En France, après 1945 l'immigration se caractérise par un fort accompagnement familial. Or ces familles ne trouvent pas à se loger car depuis la guerre, le patronat n'assure plus, à quelques exceptions près, le logement de ses salariés étrangers (Weil, 2004).

<sup>5</sup> On sait que « Pendant la décennie 1960, il n'était pas rare de voir des travailleurs sans qualification des provinces du sud de l'Italie recevoir une formation accélérée de professionnels de l'automobile, dans les usines de Turin et de Milan puis prendre le chemin de la France pour offrir leurs services aux constructeurs de la région parisienne » (Amar, Milza, 1990).

Il reste que cette “présence absente” des femmes relève également de la surdétermination de variable telle que le sexe et de donnée telle que la culture des pays d’origine. Dans les deux cas, on passe d’un statut descriptif à un statut explicatif visant à enfermer la femme dans une conception déterministe de sa place dans la société :

- Parce qu’ils assignent à chaque sexe une place ainsi qu’une fonction au sein de la société, les rapports sociaux de genre apparaissent comme un critère explicatif important : les hommes migrent vers d’autres horizons, les femmes demeurent dans l’espace du foyer. Lorsqu’elles sont mentionnées, c’est pour évoquer la patience et la résignation qui les caractériseraient : « La mythologie grecque a attribué à Pénélope, la femme d’Ulysse, la valeur sublime de la patience qui peut durer toute une vie, l’attente dans le silence. Rôle traditionnellement dévolu non seulement aux femmes maghrébines mais aussi à cette catégorie de femmes de la rive sud de la Méditerranée. Puisque le bassin méditerranéen est exportateur de main d’œuvre masculine » (Bouchrara, 2001: 15). Ces rapports sociaux de sexe sous-entendent une certaine conception de la division du travail : les hommes s’activent dans l’espace ouvert par les accords économiques et pourvoient aux besoins de la famille restée dans le pays d’origine tandis que les femmes élèvent les enfants dans l’espace familial de la maison. Lorsqu’elle est perçue comme acteur migrant, c’est pour rejoindre le mari parti travailler à l’étranger. La migration effectuée dans le cadre du regroupement familial est alors présentée comme le moyen de reconstituer sur place son rôle traditionnel d’épouse et de mère de famille.

- C’est en fonction d’un système culturel déterminé, d’une identité immuable que l’on assigne à ces femmes leur place et leur identité dans la société. Or, ce type de conception repose sur une conception figée de la culture. De même l’identité ne renvoie pas à un donné culturel qui fixerait une individualité ; l’identité est altérité. J. N. Ferrié rappelle, dans ce contexte, la disjonction existant entre culture et nation, cette disjonction ne permettant pas de décrire les conduites humaines comme l’expression d’une particularité locale : « cette disjonction nous impose de décrire l’univers des vies quotidiennes comme autre chose qu’un univers territorialisé par des frontières étatiques et par une invention nationaliste de l’histoire. Certes, les frontières apportent de plus en plus, et surtout du sud vers le nord, des limites à la libre circulation des gens ; elles leur imposent, parfois, des contraintes discriminatoires à l’intérieur des États qu’elles circonscrivent ; pourtant, elles ne délimitent pas une « culture locale » en forme de cosmos » (Ferrié, 1998). Se superposent aux cadres territoriaux des niveaux de réalité qui « déterminent, influencent ou expliquent pour d’autres nos actions, nos pensées et nos sentiments » et rappellent combien ce que les gens font de leur vie (et dans leur vie) ne peut être uniquement décrit comme un « fait culturel localisé ». Il s’agit d’autant moins de penser en termes de « fait culturel localisé » que les échanges entre pays d’origine et pays d’arrivée étaient fréquents : retour provisoire ou durable des hommes partis dans le cadre de ces accords, présence dans les pays d’émigration des bureaux de l’O.N.I<sup>6</sup> à partir desquels pouvait filtrer un certain nombre d’informations concernant le pays recruteur.

Ces considérations genrées et culturalistes par lesquelles est généralement appréhendée l’“identité” féminine reposent sur une conception ancienne, déjà présente dans la pensée mythologique grecque à travers le couple Hestia et Hermès (Vernant, 1991). Le couple

---

<sup>6</sup> Office National de l’Immigration chargé de recruter dans le cadre des accords français la main d’œuvre dans le pays d’origine.

Hestia-Hermès exprime en effet la tension propre à une certaine représentation de l'espace. L'espace a besoin d'un centre, d'un point fixe (Hestia, déesse du foyer) à partir duquel sont indiquées les directions. Mais l'espace est aussi le lieu du mouvement, de la circulation définie à partir de ce point fixe. À Hestia, le dedans, le clôt, le fixe, le repli du groupe humain sur lui-même ; à Hermès, l'ouverture, le contact, la mobilité.

La force et la permanence de ces représentations ainsi que leur inscription dans les systèmes explicatifs liés au fait migratoire sont patentes et trouvent leur justification dès lors que la migration est davantage définie à partir de la fonction économique – qui s'affirme également comme une raison – qu'à partir des compétences investies dans l'acte migratoire alors même que quitter son pays, sa famille et ses attaches est moins une affaire de genre que de situation qui requiert le départ. « Migrants have been amongst the most dynamic and entrepreneurial members of society ; people who are prepared to take the risk of leaving their homes in order to create new opportunities for themselves and their children » (Koser, 2007) précise une introduction à la migration internationale.

En somme, à ce stade de la réflexion, nous disposons, d'un côté, de données statistiques qui mettent en évidence l'importance du fait masculin dans ce type de migration, de l'autre, nous avons affaire à un ensemble de considérations qui rattachent la femme à un statut et une place précise dans la société d'origine. Les témoignages que nous possédons – entretiens, archives –, même s'ils sont rares (et donc précieux), incitent cependant à revenir sur les présupposés implicites à la base de la conception ordinaire de l'acte migratoire de façon à interroger les soubassements sociaux de cette pratique lorsqu'elle se conjugue au féminin.

#### *La dimension économique : un moyen plutôt qu'une fin*

On ne peut douter que la raison économique a été largement prédominante dans la réponse apportée par les hommes à la demande faite dans le cadre des accords économiques. D'ailleurs, les routes migratoires qui convergent vers la France sont anciennes<sup>7</sup>, les flux qu'elles drainent témoignent des difficultés économiques des pays concernés. Les accords signés entre aires de départ et aires d'arrivée sont venus, dans ce contexte, réactiver et dynamiser ces routes et les réseaux de solidarité dans le pays d'arrivée ; le mobile économique constitue ainsi un des traits permanents par delà les formes qu'a pu prendre la migration.

Cependant, la question se pose de savoir ce qu'il en est dans le cas des migrantes : la raison économique est-elle encore explicative lorsque les femmes répondent à l'appel des pays du Nord ? Tout se passe comme si de déterminant pour les hommes, ce mobile devait être mis en retrait pour comprendre le rapport féminin à la migration.

Si tel est le cas, il s'agit alors de se demander pourquoi partir quand le mobile économique est présenté comme secondaire, un moyen plutôt qu'une fin. Sans doute la raison économique est-elle la modalité qui permet d'assurer les conditions matérielles de subsistance mais elle ne suffit pas, en ce qui concerne les femmes rencontrées, à rendre le départ nécessaire. Comme le soulignait Tocqueville la pauvreté ou le manque s'éprouvent dès lors que des biens nouveaux sont introduits dans le monde pour satisfaire les besoins ainsi créés. Partir répond donc à d'autres mobiles, moins matériels qu'idéels, partir permet, dans certains cas, de se libérer des

---

<sup>7</sup> Rappelons que la Belgique a été créée au XIXème siècle.

pesanteurs d'une situation sociale, d'inventer d'autres conditions de vie en se projetant dans un espace/temps nouveau.

Partir vers un autre pays suppose de laisser, non seulement le pays d'origine, mais également un lieu d'attaches et de proximités, un lieu de connaissance et de reconnaissance. Migrer donne ainsi la possibilité d'élargir l'univers des références même si la contrepartie suppose l'abandon de la sécurité et la perte des référents dans le pays d'accueil. Il reste que, même si elle s'effectue dans un contexte d'incertitude, la migration renvoie à une propriété anthropologique fondamentale, celle de se mouvoir et d'inventer des solutions pour résoudre les contraintes liées à l'environnement matériel et social des individus.

La volonté de partir peut également se nourrir des clôtures que rencontrent les migrants : il s'agit donc, dans ce cas, de s'affranchir des limitations restreignant la normativité individuelle<sup>8</sup> de celles pour qui migrer devient une façon de penser<sup>9</sup>. Ces espaces de limitation ne sont sans doute pas propres à la femme migrante mais ils illustrent la faible marge de manœuvre des sujets dans des sociétés où les attentes de rôle sont fortes et la marge d'individuation faible<sup>10</sup>. Deux types de clôtures retiendront notre attention :

- Clôture du lieu : le pays de destination est en effet perçu, par la plupart d'entre elles, comme un espace d'ouverture, de renouveau qui s'oppose en cela à la fermeture des espaces de départ. Ce pays dans lequel le travail est censé apporter autonomie et indépendance est investi comme un espace virtuel sans référence avec l'espace de départ. Partir est une expérience qui semble « hors-lieu » et, si le pays d'accueil paraît sans base spatiale bien qu'il en ait une, c'est qu'il déplace les individus de leur rapport premier à l'existence sociale locale en les insérant dans un espace autre, un espace second. En cela il s'agit d'un lieu à part, un lieu qui fait fi des conventions ressenties comme pesantes dans l'espace du départ ; il s'agit également d'un espace d'autonomisation qui commence par l'affranchissement à l'égard du lieu d'origine vécu comme un enfermement.

- Clôture du temps : en étant « hors-lieu », le pays d'accueil est aussi perçu comme hors du temps. Le temps de la réalisation s'oppose en effet au temps de la répétition, à cette temporalité vécue, à un moment donné, comme répétitive dans le pays d'origine. Le temps de la limitation, ou de ce qui apparaît comme tel, laisse alors place à l'ouverture de l'« horizon d'attente », ce futur actualisé qui « tend à ce-qui-n'est-pas-encore, à ce-qui-n'est-pas-du-champ-de-l'expérience, à ce-qui-n'est-encore-qu'aménageable » (Koselleck, 1990). Tout paraît possible dès lors que les conditions matérielles de subsistance sont garanties par la perspective d'avoir un travail, parfois même un logement. Débarrassées de la nécessité d'avoir à penser leurs conditions de subsistance, les femmes investissent d'autres sphères de réalisation pour elles et leurs proches.

Ces clôtures, dans leur définition même, ne peuvent se penser que sur la base d'un élément extérieur qui vient introduire une distanciation à l'égard de l'espace et du temps vécus dans le

---

<sup>8</sup> La normativité, concept développé par G. Canguilhem, renvoie au rapport actif et inventif qui s'exprime dans la relation de l'individu à son milieu.

<sup>9</sup> Rappelons combien pour Aristote il importait de lier le travail de penser avec la condition d'étranger.

<sup>10</sup> Sans doute faut-il distinguer à ce niveau les villes des campagnes. En Tunisie, une politique d'émancipation de la femme est mise en œuvre et de façon générale le Maghreb puise des éléments de comparaison sur le statut de la femme dans le modèle français (Liauzu, 1994).

pays d'origine : le présent s'ouvre alors sur des possibles à réaliser et des alternatives à penser. Signe de cette distanciation prise avec les éléments familiers et routiniers du cadre d'origine, les migrations sont rarement anticipées sur le long terme. Elles sont plutôt vécues comme une solution permettant de quitter l'espace de clôture dans lequel un événement particulier les a projetées.

Cet événement, que nous qualifierons de biographique, joue comme élément mobilisateur et offre une « bonne raison » face aux réticences et critiques de l'entourage, face également à ses propres réserves. Il n'est en effet pas facile de partir, de quitter ses attaches, de s'affranchir de la sécurité qu'offre le connu pour aller vers l'inconnu. Sans cet événement qui atteint la sphère de vie de ces femmes ou de leurs proches, le départ n'aurait pas sa raison d'être comme le souligne cette locutrice marocaine :

*« Mais écoute, c'est une histoire très grave. Je suis partie du Maroc. Mon travail à ce moment-là au Maroc, mon travail déjà à l'usine aussi. Moi je travaillais à ce moment-là à l'usine de l'orange à emballer. Laver les oranges et tout ça. Mais moi c'est une longue histoire. Parce que moi j'avais un enfant, il avait la polio. Et je me suis jurée de quitter le pays pour faire guérir mon fils. Et c'est pour ça que je suis arrivée ici, à l'étranger.*

*On a pu le soigner ?*

*Non. Malheureusement c'était trop tard. C'était trop tard. Voilà l'histoire comme elle est. Je me suis jurée que moi je pars à l'étranger pour guérir le fils. Mais malheureusement, j'ai pas réussi, rien ».* [Fatima, partie dans les années 1960 à l'âge de 28 ans]

Quand un événement vient modifier les paramètres existants, le départ s'impose comme une nécessité ; les accords économiques sont alors saisis comme un moyen pour infléchir le cours de la situation. Le pays d'accueil – la Belgique où un de ses cousins réside déjà – est investi comme l'espace de guérison possible par cette jeune mère, divorcée au moment du départ. Le départ, pour être effectif, suppose néanmoins un travail de persuasion et de conviction venant conforter la décision : les efforts entrepris au moment du départ et de l'installation dans le pays d'accueil devaient nécessairement se traduire par la guérison de l'enfant.

Mais l'événement biographique ne vient pas modifier le cours et la trame d'une seule existence ; il distille ses effets chez les descendants de ceux qui ont été concernés :

*« C'est pour des raisons, quand même au départ je dirai que c'était économique mais plutôt, je dirai que ma mère était une femme divorcée dans les années 50 en Grèce avec un enfant, ça ne se faisait pas, ça ne se faisait pas. Et mon père avec qui elle avait formé un couple et bien sa famille n'acceptait pas qu'il se marie avec une femme divorcée avec un enfant. Donc lui a fui ses responsabilités, il n'a pas pu assumer ni les pressions familiales ni les mentalités. Et donc il est venu ici pour fuir cela et bon il a amené ma mère et après elle est venue, on s'est installés.*

*Pourquoi la Belgique ?*

*Ben vous savez, à l'époque la Belgique appelait les immigrés pour travailler dans les charbonnages. Dans les années 60-65». [Fotoula]*

Ce témoignage relaté par la fille de cette mère divorcée renvoie à une autre forme de clôture présente dans le pays de départ : la désapprobation des proches dès lors que la vie sentimentale s'écarte des conventions établies. Comme dans le témoignage précédent, le pays

d'accueil est investi comme le lieu où d'autres scénarios de vie sont possibles. L'événement – la rencontre amoureuse – a précipité un départ qui a trouvé sa nécessité et sa justification dans le fait de rendre envisageable ce qui ne pouvait l'être dans le pays d'origine. Même si la migration a un prix fort – le déclassement social<sup>11</sup> et professionnel du couple dans le pays d'arrivée – elle apparaît ici comme l'ultime solution, la seule qui, si elle distend le lien, évite les ruptures et conflits tout en permettant l'épanouissement du couple.

Les accords économiques se présentent donc comme une opportunité à saisir dès lors qu'un événement vient infléchir le cours d'une existence. La sécurité qu'ils offrent – l'assurance d'obtenir un travail – compense les désavantages et inconvénients qui résultent de la condition d'immigré dans le pays d'accueil et dont les principales caractéristiques se révèlent à travers les difficultés de logement, le manque de considération et la faible rémunération en compensation du travail effectué. Pourtant, malgré ces écueils, s'il n'est pas question de retour c'est aussi en raison de tout ce que le pays d'accueil laisse entrevoir comme possibles à réaliser<sup>12</sup>.

*Entre mémoire et histoire : les femmes dans les plis singuliers de l'histoire.*

Présenté comme répondant à une nécessité économique, le départ apparaît cependant comme le résultat d'un double renoncement : renoncement à la sécurité matérielle et immatérielle qu'offre le fait de rester dans le pays natal, renoncement à des formes de mobilité professionnelle : le type de travail proposé dans le cadre de ces accords économiques ne le permettant généralement pas. En revanche, ces accords donnent la possibilité de faire face aux événements inattendus dès lors que des changements imprévus adviennent dans l'itinéraire biographique des migrantes. Sauf à passer à côté de toute cette épaisseur sociale et sociologique, la raison économique ne suffit pas à spécifier ce type de migration.

Quelles seraient donc les dimensions à prendre en compte pour comprendre ce qui se joue dans ce type de pratique ? Toute activité se compose de cinq dimensions (Goldman, 1983) – dimensions esthétique, épistémique, pragmatique, politique et éthique – mais c'est sur la dimension épistémique que nous voudrions mettre ici l'accent. Le procès de départ se présente en effet comme un principe d'action, une rationalisation incluant dans ses paramètres constitutifs les virtualités disponibles vers lesquelles tend l'action. Sans cet événement biographique, ces femmes auraient très bien pu rester dans le pays d'origine. À l'origine du départ, s'affirme l'idée que celui-ci ouvrira l'horizon des possibles par rapport aux diverses clôtures ressenties comme telles dans le pays d'origine, et cette seule certitude fonde la nécessité du départ : « *Mais c'est pour ça que j'ai quitté mon pays. Pour mon fils. Pour ça. Sinon, moi au Maroc, moi j'avais mon petit logement avec les pauvres comme moi et mon travail et tout* », précisera Fatima. Cette rationalisation qui oppose à l'incertitude dans le pays d'origine la certitude que d'autres issues sont possibles dans le pays d'accueil s'appuie sur une connaissance typique du pays, connaissance élaborée notamment à partir des récits de celles et ceux déjà parti-e-s. Ce type de connaissance inclut le possible et le probable comme régimes de perception du réel ; on sait en effet que la construction du réel se fait par

---

<sup>11</sup> Dans la suite de l'entretien, Fotoula précisera que sa mère « *était un peu privilégiée parce qu'à l'époque, avant de venir, elle avait appris le français. Donc elle avait quand même une certaine connaissance. Elle avait un dictionnaire, elle était alphabétisée et elle venait d'Athènes, de la capitale, donc c'est différent.* ».

<sup>12</sup> On peut ainsi parler de report d'attente. Après la déception de ne pas avoir pu guérir l'enfant, Fatima a, par exemple, reporté ses attentes sur la scolarisation du fils.



intégration du virtuel. Ces connaissances, qui participent à l'élaboration interprétative sans constituer elles-mêmes des interprétations à proprement parler (Petitat, 2006), jouent ainsi comme leviers dans l'engagement dans l'action.

Cet engagement dans l'action pose cependant la question de savoir comment s'ajuster à ces différents univers. Les repères par lesquels se pense cet ajustement mettent en évidence deux principales modalités pour ces femmes migrantes. Le refus s'affirme comme une première modalité partagée par l'ensemble des personnes rencontrées : refus de se plier au poids des normes en matière de convenance amoureuse, refus d'accepter la fatalité qui signifierait irrémédiablement la maladie du jeune garçon, refus d'admettre un destin social qui semble connu d'avance, etc. Les motifs du refus sont nombreux et se constituent par anticipation d'un devenir pensé en rapport avec le pays d'origine. Comme le souligne L. Thévenot (1998) « La dynamique d'ajustement repose sur des repères perceptifs localisés et personnalisés qui sont déposés au cours d'une familiarisation progressive de l'être humain avec un entourage ». Une seconde modalité d'ajustement apparaît à travers l'idée d'ouverture à d'autres univers possibles. Cette ouverture se matérialise par l'engagement dans l'action, par l'acceptation des conditions requises pour travailler dans le pays d'accueil, par le fait de se placer délibérément en marge de la société d'origine. Les possibles contenus en germe dans l'acte de partir incitent à accueillir l'engagement dans l'action comme l'amorce du changement escompté.

Clôturer le sens d'une pratique sur la base d'une interprétation utilitariste oublie tout ce qui se joue dans le rapport de l'individu à son environnement matériel et social. De même, accorder à la dimension économique le poids d'un déterminant masque toute l'épaisseur de la pratique. Deux principaux enjeux résultent de ce positionnement :

- la dimension épistémique témoigne du fait que l'engagement dans l'action requiert des compétences liées à une évaluation/appréciation de ce que le départ peut rendre possible. Ne pas en tenir compte suppose de mettre en évidence une causalité factuelle – partir pour des raisons économiques – au service d'une conception de l'histoire axée sur le rapport asymétrique entre pays du Nord et pays du Sud.
- La valorisation du seul mobile économique comme facteur explicatif occulte, tout en les déniait, les « combats » menés par ces femmes, les formes de résistance engagées contre les normes établies. Il n'est certes pas facile de migrer, et la migration ne place pas seulement à la marge des sociétés les femmes qui partent, dans la plupart des cas le retour n'est plus possible. Mais l'absence ne signifie pas l'oubli : les combats qu'elles mènent et qu'elles ont menés sont une des conditions par lesquelles se pense le changement social dans les sociétés d'origine.

Il s'agit donc ici de tenir compte dans l'écriture de l'histoire des mémoires qui la composent. Certes ce type de migration menée dans le cadre des accords économiques place les hommes et les femmes dans un rapport différent à la migration mais les dimensions de l'action incitent à prendre en compte les multiples ressorts de la pratique. Comme le soulignait J. Revel à propos de la microstoria « la prise en compte de destins singuliers, de choix confrontés à des contraintes, invitent à ne point se soumettre à la tyrannie du fait accompli – « ce qui a effectivement eu lieu » – et à analyser les conduites individuelles et collectives, en termes de possibles, que l'historien peut tenter de décrire et de comprendre » (Levi, Revel, 1989).

En conclusion,

Le récit qui porte sur les accords économiques et le transfert de main d'œuvre qu'ils ont généré se structure essentiellement autour d'une approche comptable et gestionnaire des flux. Manquent à ce tableau descriptif les conditions mêmes dans lesquelles se sont réalisés ces départs ainsi que les raisons qui en sont à l'origine. Comment dès lors s'articulent ces histoires singulières avec l'histoire, celle officielle qui retrace les différentes étapes et modalités de cette migration ?

C'est à cette tâche que nous avons essayé de nous atteler en centrant notre approche sur ce que les femmes pouvaient en dire. Leur double absence – et des écrits portant sur le sujet et du champ explicatif par lequel s'énonce et se justifie ce type de migration – nous semblait devoir être interrogée au regard des implicites que cela supposait. Contrairement aux hommes qui migrent le plus souvent par nécessité économique, les récits de migrantes soulignent la dimension idéale plutôt que matérielle au fondement du procès migratoire. Cette dimension idéale ouvre sur les conditions de production du récit lié à la migration.

Oculter cette parole signifie dénier à ces femmes toute capacité de résistance et volonté de changement au profit d'une conception passive, voire traditionnelle, de leur rôle ; négliger les raisons à l'origine de leur départ revient à entériner l'écart qui sépare la production d'un discours officiel sur les migrations et les pratiques souvent discrètes des acteurs migrants.

Bibliographie :

- ARISTOTE 2000, *Invitation à la philosophie (Proteptique)*, Paris, Mille et une nuits, 62p.
- BOUHRARA T. Z., 2001, « La mémoire de Pénélope », in *La mémoire collective des femmes méditerranéennes dans l'émigration*, Pecchinenda G., Bouhrara T. Z. (dirs), Paris, Publisud, 95p.
- CANGUILHEM G., 1966, *Le normal et le pathologique*, Paris. PUF, 224p.
- DE GOURCY C. « L'exposition à l'événement et les sources de la vulnérabilité : le cas des femmes migrantes », in ouvrage collectif *Les mobilités féminines à l'heure de la mondialisation*, Manry V. et Ribas Mateos N. (dir.), à paraître.
- DOTTORI M., 1988, « L'émigration toscane à Marseille dans la première moitié du XXe siècle », *Gli Italiani nella Francia des Sud et in Corsica (1860-1980)*, Témime E., Vertone T., Franco Angelli, pp. 168-178.
- FERRIÉ J.N., 1998, « Des mondes ouverts et des identités incertaines : territoires et communautés en Méditerranée », *Miroirs maghrébins. Itinéraires de soi et paysages de rencontre*, OSSMAN S., (dir), Paris, CNRS ed., pp. 121-132.
- GOLDMAN L., 1983, *Le Dieu Caché*, Paris, Gallimard, 454p.
- KOSELLECK R., 1990, *Le futur passé ; Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Ed. de l'E.H.E.S.S, 334p.
- KOSER K., 2007, *International Migration. A Very Short Introduction*, Oxford University Press, 140p.
- LIAUZU Cl., 1994, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne. De Suez (1869) à nos jours*, Bruxelles, Editions Complexe, 296p.
- LINHART R., 1978, *L'établi*, Paris, Minit, 178p.
- MANÇO A., 2003, « Quarante ans d'immigration en Wallonie (1960-2000) : bilan et perspectives d'intégration des communautés maghrébines, turques et africaines subsahariennes », [En ligne] [http://www.harmattan.fr/auteurs/article\\_pop.asp?no=2111&no\\_artiste=2415](http://www.harmattan.fr/auteurs/article_pop.asp?no=2111&no_artiste=2415).

- PETITAT A., 2006, « Fiction, pluralité des mondes et interprétation », *A contrario*, Vol 4, n°2, pp. 85-107.
- LEVI G., REVEL J., 1989, « L'histoire au ras du sol », *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 230p.
- SAYAD A., 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 437p.
- THEVENOT L., 1998, « Pragmatiques de la connaissance », *Sociologie et connaissance. Nouvelles approches cognitives*, Borzeix A., Bouvier A., Pharo P., Paris, CNRS Editions, pp. 101-139.
- TOCQUEVILLE de A., 2001, *Sur le paupérisme*, Paris, Allia, 88p.
- VERNANT J.P., 1991, « Hestia-Hermès. Sur l'expression religieuse de l'espace et du mouvement chez les Grecs », *La Grèce ancienne. 2. L'espace et le temps*, Vernant J.P. Vidal-Naquet P. (dirs), Paris, Seuil, pp. 47-99.
- WEIL P., 2004, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 579p.
- ZLOTNIK H., 2003, « The global dimensions of female migration », *Migration Information Source*, [En ligne] <http://www.migrationinformation.org>